



# Etat des lieux de la gestion et de la prévention des déchets ménagers en Bourgogne

(Synthèse des résultats 2008)

Décembre 2010

## SOURCES ET REMERCIEMENTS

**Ce rapport a été élaboré en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, le Conseil général de la Nièvre, le Conseil général de la Saône-et-Loire, le Conseil général de la Côte-d'Or.** Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce travail et tout particulièrement Sébastien Vieira (Conseil général de Côte d'Or), Anne-Lise Roumier (Conseil général de la Nièvre), Véronique Badet et Anaëlle Morisot (Conseil général de Saône-et-Loire), Frédéric Jan (ADEME Bourgogne), Isabelle Jan (Adelphe), Armand Viricel (Eco-emballages), Christine Floury (Direction générale des collectivités locales).

Les informations et données présentées dans ce dossier sont issues en grande partie de l'enquête « Collecte des déchets » menée annuellement auprès des collectivités de Bourgogne par les conseils généraux de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et l'ADEME. Nous remercions vivement l'ensemble des collectivités qui, chaque année, consacrent du temps à répondre à cette enquête. Leur contribution nous permet ainsi de disposer d'éléments de suivi et d'analyse aux échelles départementales et régionales mais aussi de retours d'expériences, dont tous les acteurs de la gestion des déchets en Bourgogne peuvent ensuite bénéficier.

Ce dossier a été réalisé par l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne avec les concours financiers du Conseil régional de Bourgogne, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, du Conseil général de la Côte-d'Or, du Conseil général de la Nièvre, du Conseil général de la Saône-et-Loire.



## SOMMAIRE

|                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| La collecte des déchets ménagers et assimilés .....                                      | 4  |
| La collecte des recyclables secs .....                                                   | 5  |
| La collecte en déchèterie .....                                                          | 6  |
| La collecte des biodéchets .....                                                         | 7  |
| Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés .....                 | 8  |
| La prévention des déchets .....                                                          | 9  |
| Le transport et le traitement des déchets et les émissions de gaz à effet de serre ..... | 11 |
| L'organisation des collectivités .....                                                   | 12 |
| Le financement du service public des déchets .....                                       | 14 |

# La collecte des déchets ménagers et assimilés

En 2008, un Bourguignon a mis en moyenne à la collecte 531 kg de déchets ménagers et assimilés<sup>1</sup> :



266 kg d'ordures ménagères résiduelles



166 kg de déchets apportés en déchèteries (hors déblais et gravats) ou collectés spécifiquement (encombrants, déchets dangereux des ménages)

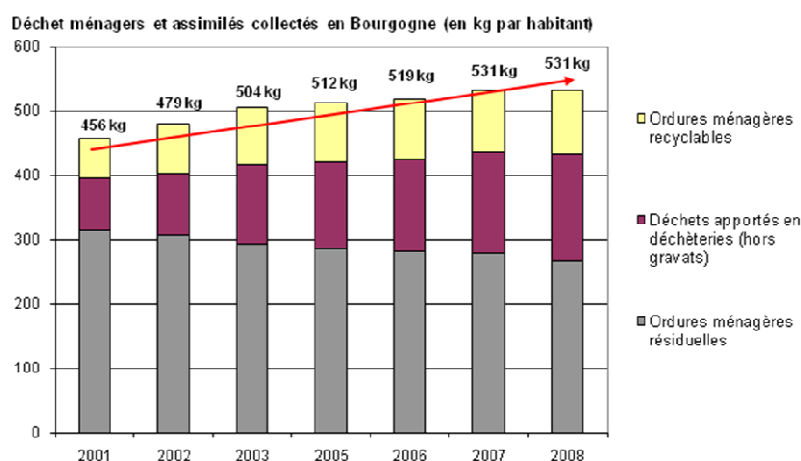


100 kg d'ordures ménagères recyclables (biodéchets, emballages et journaux-magazines)

**Un kilo de déchets collecté sur deux a été orienté en recyclage.**

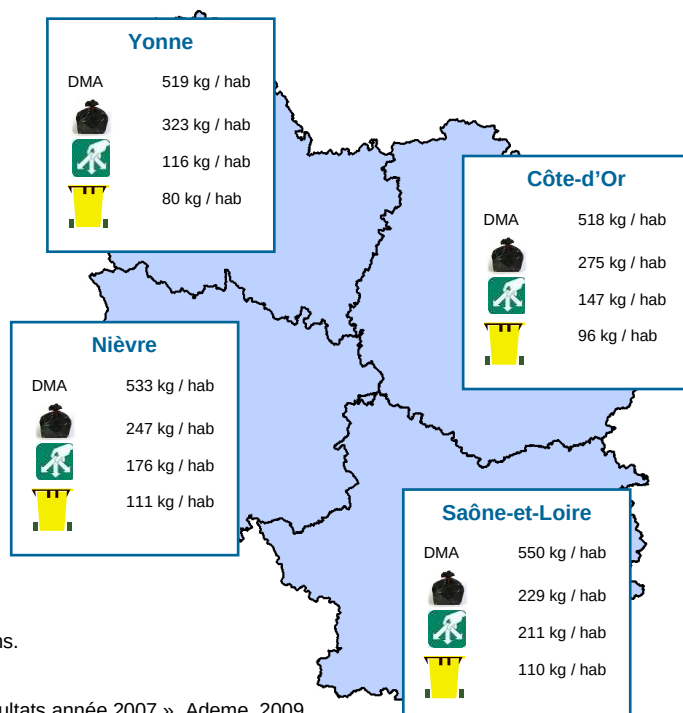
De l'ordre de 869 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) ont été collectés en Bourgogne en 2008. Les ordures ménagères recyclables (emballages et journaux-magazines, biodéchets) et les déchets apportés en déchèteries en constituent la moitié. Leur part est en forte augmentation (31 % seulement en 2001).

**Ramenée à l'habitant<sup>2</sup>, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés n'a cessé d'augmenter ces dernières années : 531 kg en 2008 contre 456 kg en 2001.**



**En revanche, la quantité d'ordures ménagères résiduelles est en baisse : 266 kg par habitant en 2008 contre 314 kg par habitant en 2001.**

En 2007, elle se situait en dessous de la moyenne nationale : 277 kg par habitant en Bourgogne contre 316 kg pour la France entière<sup>3</sup>.



<sup>1</sup> Déchets ménagers et assimilés (DMA) : déchets issus de l'activité domestique des ménages et déchets non dangereux provenant des entreprises industrielles, artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux et services tertiaires collectés dans les mêmes conditions.

<sup>2</sup> Population de référence pour 2008 : population estimée par l'ADEME, soit 1 636 061 habitants.

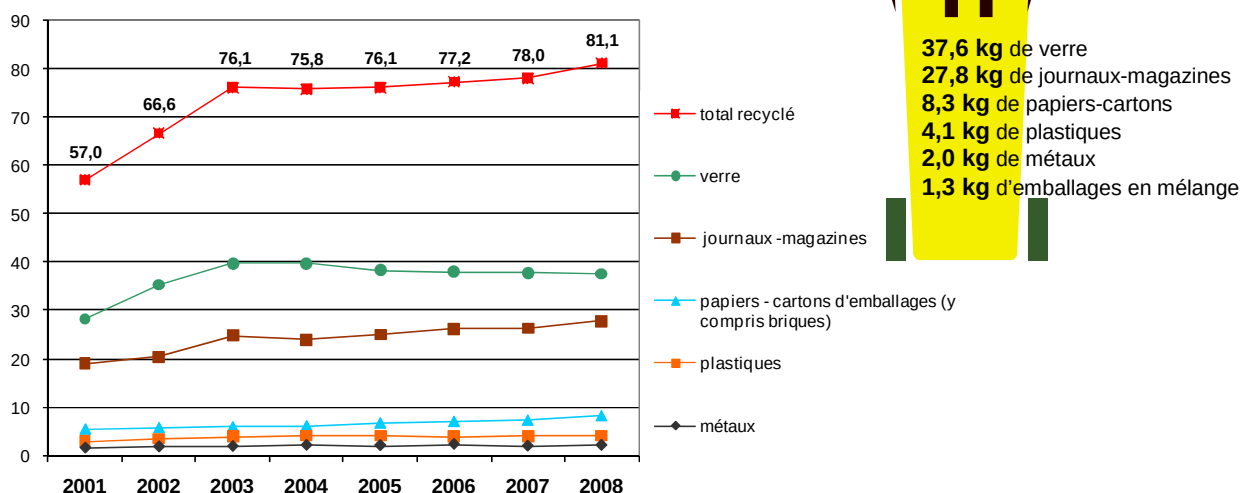
<sup>3</sup> Source : « La collecte des déchets par le service public en France – Résultats année 2007 », Ademe, 2009.

## La collecte des recyclables secs

Les quantités d'emballages et journaux-magazines collectés sélectivement ont augmenté régulièrement ces dernières années. Ramenés à l'habitant desservi, ils ont représenté 87,7 kg collectés en 2008, dont 6,6 kg de refus de tri qui n'ont pas pu être recyclés.

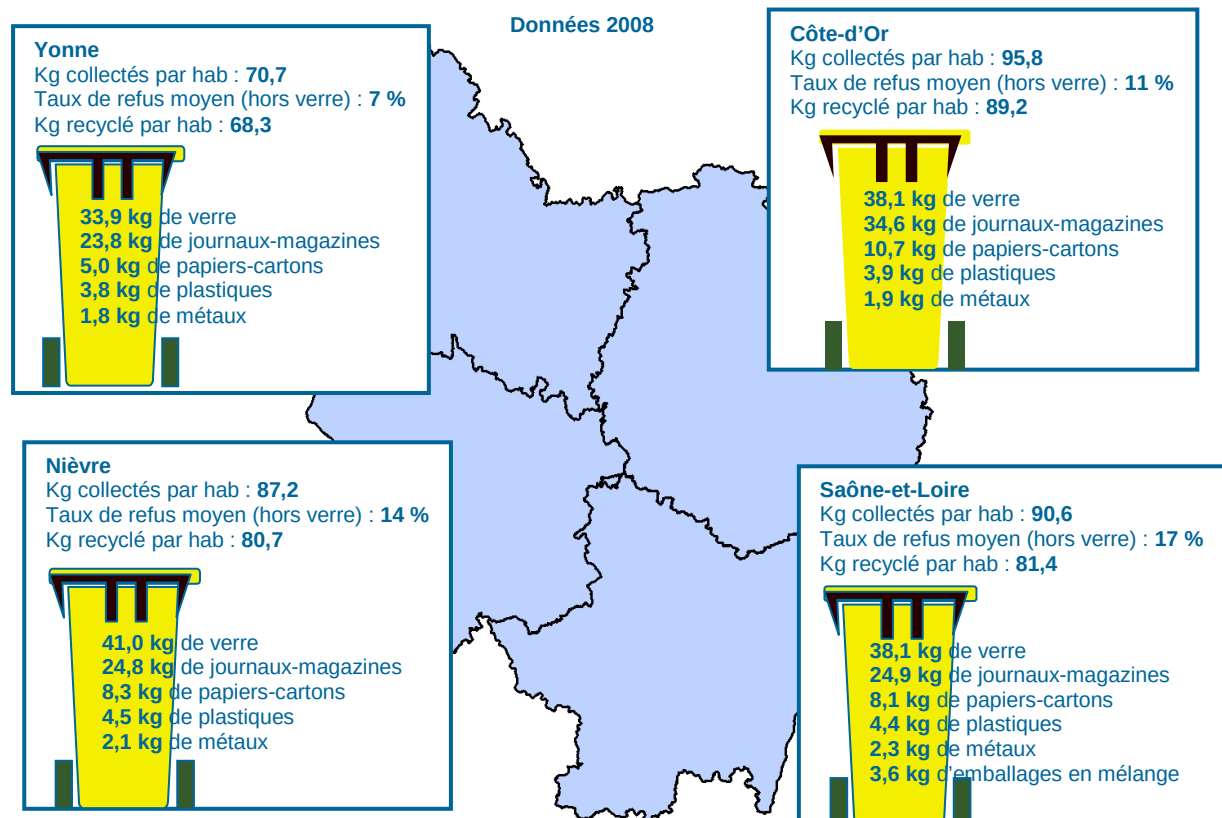
Au final, 81,1 kg ont été recyclés par habitant :

Quantité de matériaux recyclés issus des collectes sélectives d'emballages-journaux magazines (en kg / habitant desservi)



### Une performance des collectes sélectives très variable d'une collectivité à l'autre

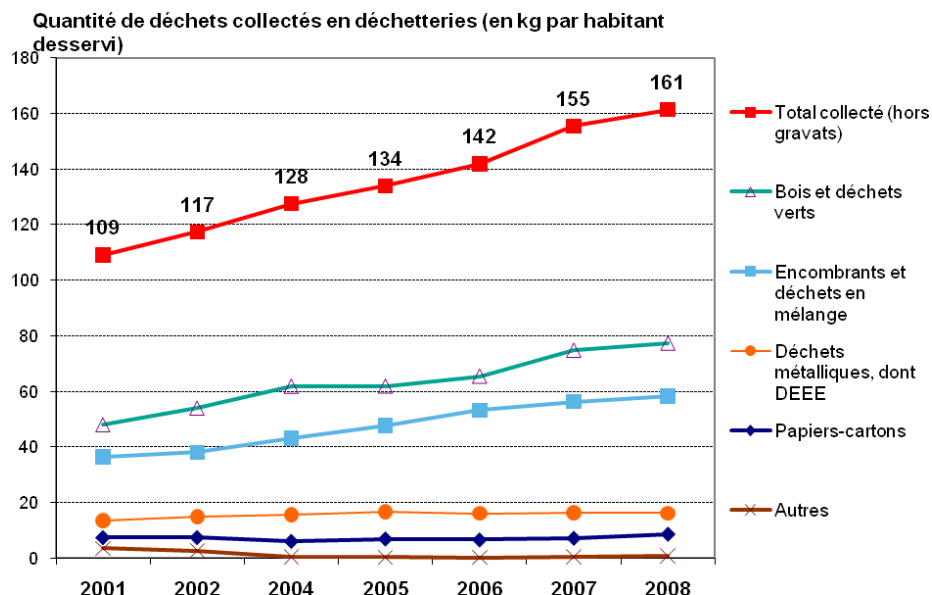
Le taux moyen de refus de tri (correspondant à la part des matériaux non valorisables par rapport aux tonnages entrants en centres de tri) a été de 13% (hors verre) en 2008. Les résultats sont toutefois très variables d'une collectivité à l'autre (de 1% à 38%) et peuvent présenter des marges d'amélioration importantes. Les résultats varient ainsi d'un département à l'autre.



## La collecte en déchèterie

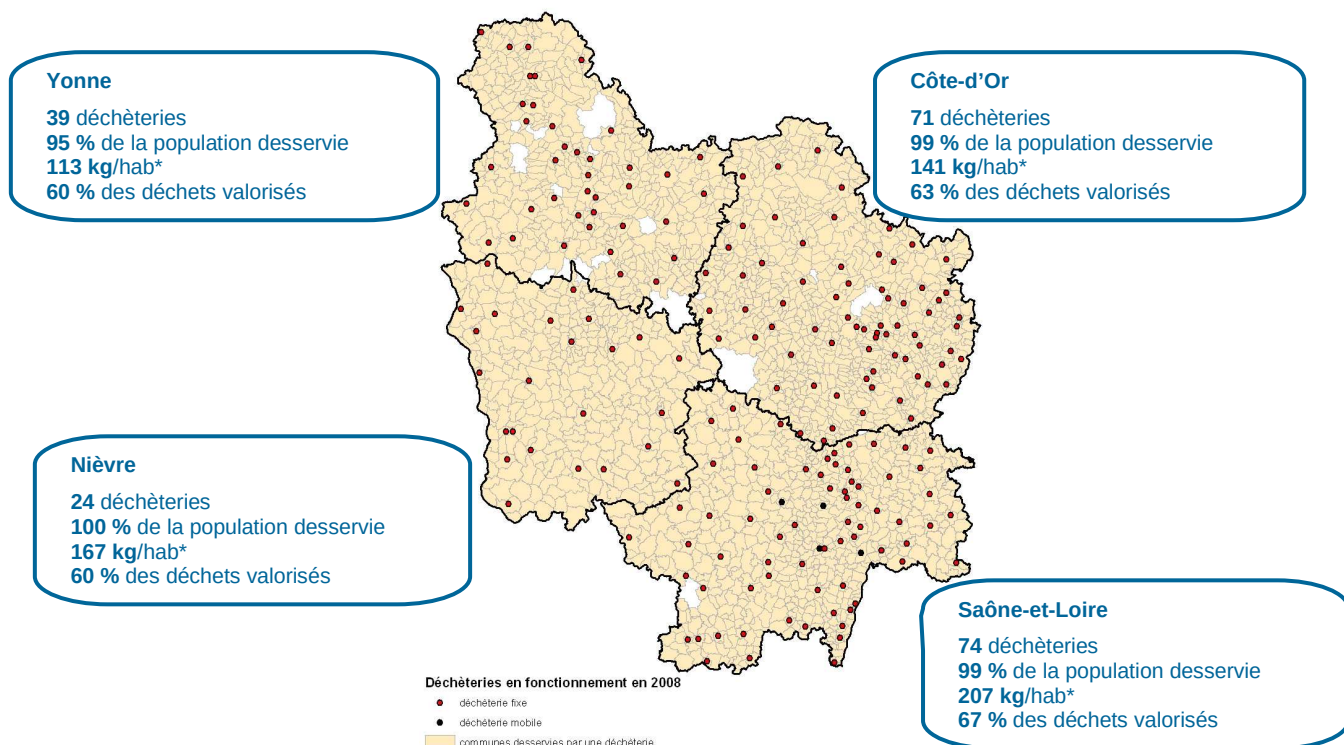
**Les quantités collectées en déchèteries, ramenées à l'habitant, ont connu une augmentation régulière.**

De l'ordre de 260 000 tonnes de déchets (hors déblais et gravats et déchets dangereux) ont été collectés en 2008 par les 208 déchèteries présentes en Bourgogne qui ont desservi 98 % de la population. Cela représente 161 kg collecté par habitant, un résultat en augmentation rapide ces dernières années (109 kg par habitant en 2001).



**Leur taux de valorisation est cependant améliorable, notamment pour les encombrants.**

Le taux de valorisation moyen des déchets reçus en déchèterie a été de 63 % en 2008. Il est en faible progression par rapport aux années précédentes. En effet, si certains types de déchets sont fortement valorisés (déchets verts, papiers-cartons, DEEE, textiles, pneus), les encombrants et le « tout venant » ne le sont pas du tout alors qu'ils représentent respectivement 15 % et 12 % des quantités collectées.



\* hors déblais et gravats et déchets dangereux

## La collecte des biodéchets

**Les déchets fermentescibles représentent un gisement important encore sous-valorisé.**

Selon l'ADEME<sup>4</sup>, le gisement des déchets fermentescibles valorisables représente en moyenne 31 % des ordures ménagères résiduelles.

En Bourgogne, 56 % des communes avaient mis en place en 2008 une collecte sélective de déchets fermentescibles et/ou une opération de promotion du compostage domestique :

- 14 % de la population a été desservie par une collecte sélective des biodéchets, soit 15 400 tonnes collectées (69 kg par habitant desservi).
- 3 % de la population a été desservie par une collecte sélective de déchets verts, soit 4 400 tonnes collectées (92 kg par habitant desservi).
- 43 % des communes ont mené une opération de promotion du compostage domestique ; un peu plus de 6 % des résidences en maisons individuelles sont ainsi équipées d'un composteur fin 2008. Ce chiffre ne comptabilise pas les foyers qui réalisent du compostage en tas ou qui se sont dotés d'un composteur en dehors des opérations menées par les collectivités.

### Yonne

8 collectes de biodéchets :  
9 % de la population  
3 500 tonnes (107 kg/hab)

5 collectes de déchets verts :  
4 % de la population  
230 tonnes (23 kg/hab)

Compostage domestique :  
239 communes concernées  
6,5 % des maisons individuelles équipées

### Côte-d'Or

1 collecte de déchets verts :  
0,2 % de la population  
62 tonnes (60 kg/hab)

Compostage domestique :  
276 communes concernées  
11,3 % des maisons individuelles équipées

### Nièvre

17 collectes de biodéchets :  
51 % de la population  
4 700 t collectées (42 kg/hab)

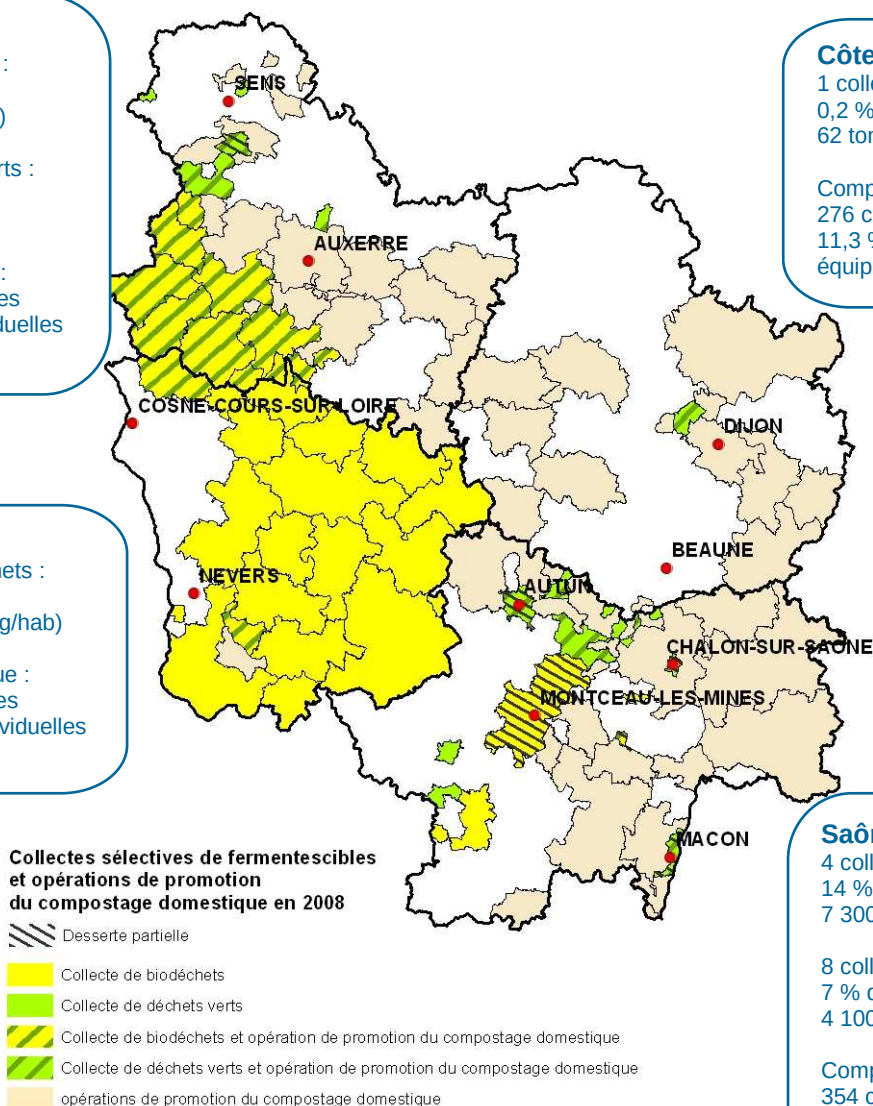
Compostage domestique :  
7 communes concernées  
0,6 % des maisons individuelles équipées

### Saône-et-Loire

4 collectes de biodéchets :  
14 % de la population  
7 300 tonnes (93 kg/hab)

8 collectes de déchets verts :  
7 % de la population  
4 100 tonnes (112 kg/hab)

Compostage domestique :  
354 communes concernées  
5,3 % des maisons individuelles équipées



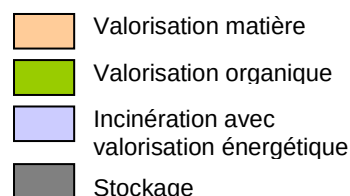
Source: Enquête "collecte" ADEME, CG 21, CG 58, CG 71

<sup>4</sup> « La composition des ordures ménagères et assimilées en France – campagne nationale de caractérisation 2007 », ADEME, 2010

## Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés

**38 % des déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) ont été valorisés en 2008.**

Ce taux est en augmentation ; il était de 32 % en 2004. En 2008, 22 % des DMA ont fait l'objet d'une valorisation matière et 16 % d'une valorisation organique. La loi dite « Grenelle II » fixe un taux de valorisation des déchets ménagers de 35 % en 2012, puis de 45 % en 2015. Trois départements ont atteint le premier objectif. Atteindre le deuxième objectif pour l'ensemble de la Bourgogne d'ici 2015 signifie toutefois un effort au moins identique à celui réalisé pendant les quatre dernières années.



**Yonne**  
Taux de valorisation 2008 : 28 %  
(20 % en 2004)

### Définitions

Les résultats présentés ici sont calculés sur le périmètre administratif des départements et non pas sur celui des Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés. L'écart entre les deux calculs est toutefois très faible.

**Nièvre**  
Taux de valorisation 2008 : 41 %  
(29 % en 2004)

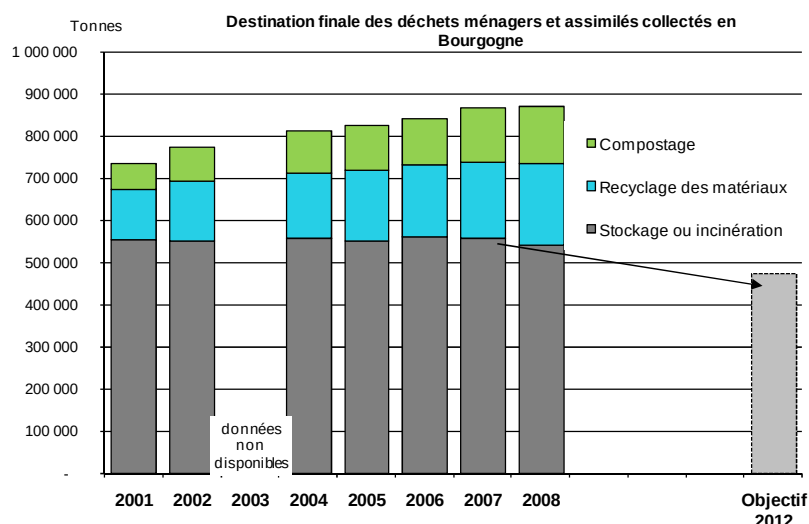
**Bourgogne**  
Taux de valorisation 2008 : 38 %  
(32 % en 2004)

**Côte-d'Or**  
Taux de valorisation 2008 : 35 %  
(32 % en 2004)

**Saône-et-Loire**  
Taux de valorisation 2008 : 44 %  
(39 % en 2004)

**Les quantités de DMA enfouies ou incinérées ne diminuent pas.**

Même si la valorisation des déchets progresse, les quantités de DMA stockées ou incinérées n'ont quasiment pas diminué entre 2001 et 2008 (- 2 %). La loi Grenelle 1 fixe une réduction de 15 % entre 2007 et 2012 des déchets incinérés ou stockés.



# La prévention des déchets

## État des actions menées en 2008 et des projets pour 2009

### **Les actions « collectivités exemplaires » menées en interne : peu d'évolution depuis 2006.**

Les actions portent principalement sur la consommation de papier. Les achats éco-responsables et l'introduction de critères de prévention des déchets dans les marchés publics restent limités.

### **Une communication encore très centrée sur le tri.**

Les collectivités sont généralement très actives dans leur communication sur les déchets auprès de leurs habitants. Cette communication, encore très centrée sur le tri, tend toutefois à intégrer la question de la prévention des déchets.

La distribution de l'autocollant « stop pub » auprès des habitants qui le souhaitent est de plus en plus souvent effectuée (par 43% des collectivités ayant répondu). Selon les collectivités, de 1 % à 20 % de foyers en sont équipés.

### **Les opérations de promotion du compostage domestique se développent.**

Fin 2008, on a pu recenser 41 opérations et plus de 30 000 composteurs distribués, contre seulement 16 000 fin 2006. 14 % des foyers potentiellement concernés par ces opérations se sont ainsi équipés d'un composteur individuel. Plusieurs collectivités souhaitent développer des opérations de compostage en pied d'immeuble.

### **Près de la moitié des collectivités ont mené des actions de sensibilisation auprès du public scolaire.**

On observe aussi un développement des actions en faveur du compostage dans les établissements scolaires. En effet, deux collectivités ont déclaré s'être équipées de composteurs pour le compostage des déchets de cuisine et d'espaces verts.

### **Peu d'actions réalisées avec les acteurs économiques.**

Seulement deux collectivités ont mis en place un partenariat avec une association pour le réemploi-recyclage des encombrants collectés. Les structures de l'économie sociale et solidaire exerçant leur activité dans ce domaine travaillent rarement en partenariat avec les collectivités. A noter, un projet de création d'une ressourcerie dans l'Yonne, en partenariat avec le syndicat mixte de la Puisaye, les communautés de communes du pays Coulangeois, de l'Aillantais et de l'Auxerrois. De même, peu de collectivités ont réalisé des actions de sensibilisation aux achats éco-responsables, que ce soit en partenariat avec la grande distribution ou non.

### **Les collectes de déchets d'activités de soins se mettent en place.**

La séparation des déchets dangereux des ménages pour les orienter vers des filières de traitement appropriées permet de mieux valoriser les autres déchets ménagers. C'est ce que l'on appelle la prévention qualitative.

En 2008, 21 collectivités (soit 15 %) possédaient un dispositif de collecte spécifique des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Ces collectes se font en points d'apport volontaire automatisés ou en partenariat avec des structures de santé (hôpital, cabinet d'infirmières, pharmacie...) ou en déchèteries. Quatre collectivités souhaitent mettre en place des collectes spécifiques des DASRI en 2009.

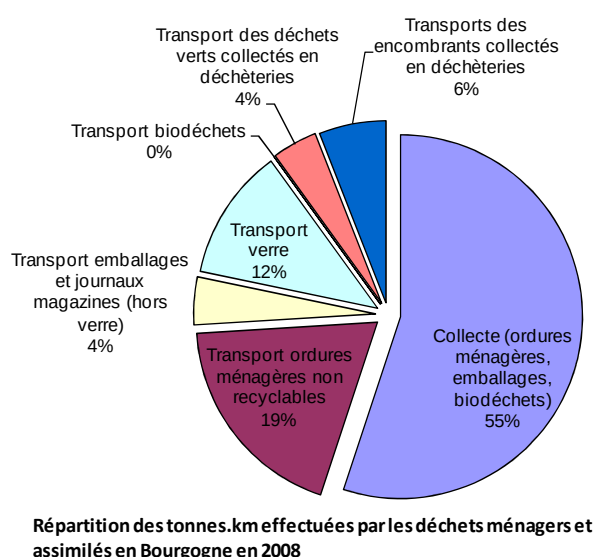


# Le transport des déchets ménagers et assimilés

La collecte et le transport des déchets ménagers bourguignons jusqu'à l'unité de traitement représentent près de 61 millions de tonnes.km réalisées en 2008.

La collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages, biodéchets) en représente la plus grande part : plus de la moitié des tonnes.km effectuées. Le transport des ordures ménagères non recyclables jusqu'au centre de stockage ou d'incinération arrive en seconde position, avec près du cinquième des tonnes.km réalisées.

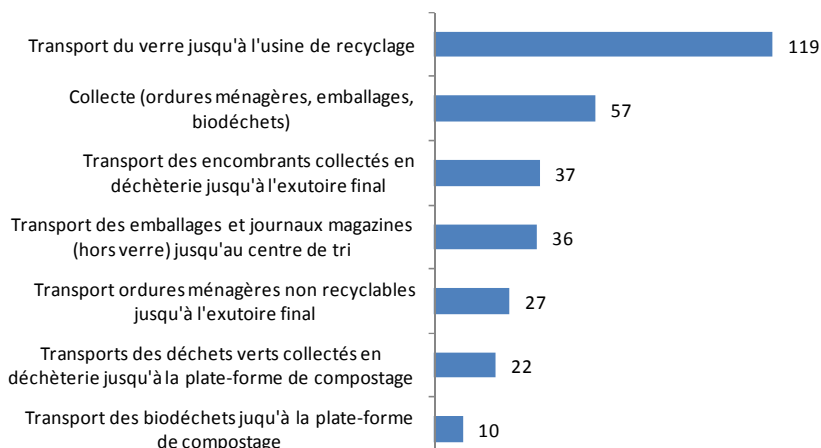
A noter : entre 2007 et 2008, le transport des ordures ménagères non recyclables du quai de transfert jusqu'à l'exutoire final a fortement diminué (- 33 %). Cela s'explique par le fait qu'en 2008 certains flux, qui passaient par des quais de transfert en 2007, sont directement transportés du lieu de collecte à l'exutoire final.



Les trajets sont en moyenne plus longs pour la collecte des déchets ménagers et assimilés que pour leur transport.

Trajets moyens parcourus par les déchets ménagers et assimilés en Bourgogne en 2008

La collecte s'effectue avec un trajet moyen de 57 km. Leur transport jusqu'à l'unité de valorisation ou d'élimination s'effectue avec des déplacements plus ou moins longs suivant le type de déchets : 119 km pour le verre, 36 km pour les emballages, 27 km pour les ordures ménagères non recyclables, 10 km pour les biodéchets. Les déchets verts collectés en déchèteries parcourent en moyenne 22 km jusqu'à leur plate-forme de compostage. Les encombrants collectés en déchèterie parcourent, quant à eux, 37 km en moyenne.



## Méthodologie :

- Estimation du volume de transports lors des circuits de collecte

Lors de l'enquête « collecte des déchets » menée en 2009 auprès des collectivités, une question a été posée sur les kilomètres parcourus lors des collectes. Le taux de retour a été assez faible puisque seulement 11 collectivités ont répondu sur les 142 collectivités bourguignonnes, soit 8 %.

Pour les autres collectivités, une estimation a été réalisée à partir des tonnages de déchets collectés, observés par enquête auprès des collectivités, auxquels ont été appliqués les ratios moyens de distances parcourues par tonne collectée, proposés par l'ADEME dans son guide « Évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets ».

- Estimation du volume de transports entre le lieu de collecte et l'installation de valorisation ou d'élimination

L'estimation a été faite à partir des données déclarées par les collectivités lors de l'enquête annuelle « collecte des déchets » qui mentionnent les quantités et destinations des déchets collectés.

Les distances de transports ont été calculées entre la commune d'implantation de la collectivité ayant la compétence collecte et celle du site de traitement : centre de tri, plate-forme de compostage, unité d'incinération ou centre d'enfouissement. Quand les déchets sont tout d'abord regroupés sur un quai de transfert, il s'agit de la distance entre la commune du siège social de la collectivité et celle du site de transfert.

Pour les déchets collectés en déchèteries, il s'agit de la distance entre la commune de localisation de la déchèterie et celle du site de valorisation ou d'élimination.

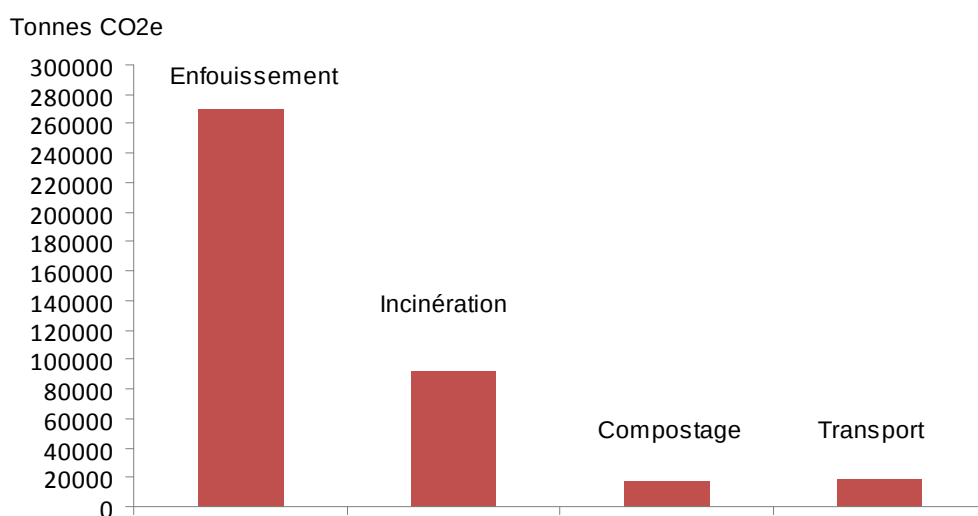
## Les émissions de gaz à effet de serre liées au traitement et au transport des déchets

**Les émissions liées au traitement des déchets produits par les Bourguignons sont estimées en 2007 à 380 100 tonnes-équivalent-CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e)<sup>5</sup>.**

Différents traitements des déchets ménagers et assimilés - enfouissement, incinération et compostage - émettent des gaz à effet de serre (GES). Des émissions, directes, proviennent des déchets collectés sur le territoire bourguignon et traités sur ce même territoire ; 373 460 tonnes CO<sub>2</sub>e en 2007. Des émissions, indirectes, sont liées aux déchets collectés sur le territoire bourguignon et traités à l'extérieur de la Bourgogne ou à l'inverse aux déchets collectés hors du territoire bourguignon et traités en Bourgogne; ce dernier cas n'existe pas en 2007. Les émissions indirectes ont été estimées à 6 640 tonnes CO<sub>2</sub>e en 2007.

**Les émissions liées au traitement des déchets produits par les Bourguignons sont nettement supérieures à celles liées au transport des déchets, estimées à 18 368 tonnes CO<sub>2</sub> en 2007 et à 16 475 tonnes CO<sub>2</sub> en 2008.** Ce résultat ne constitue cependant pas une comparaison en termes d'impacts environnementaux, mais seulement sur la base des GES émis.

**Les émissions de gaz à effet de serre liées au traitement et au transport des déchets en Bourgogne en 2007**



A noter : Une partie de l'énergie produite dans les 3 UIOM et du biogaz produit au centre d'enfouissement de Chagny (71) est valorisée et permet d'éviter l'utilisation d'énergies fossiles et donc l'émission de GES. Ces émissions évitées ne sont pas comptabilisées ici.

<sup>5</sup> Source : Bilan régional des émissions de GES – 2007 – Alterre Bourgogne

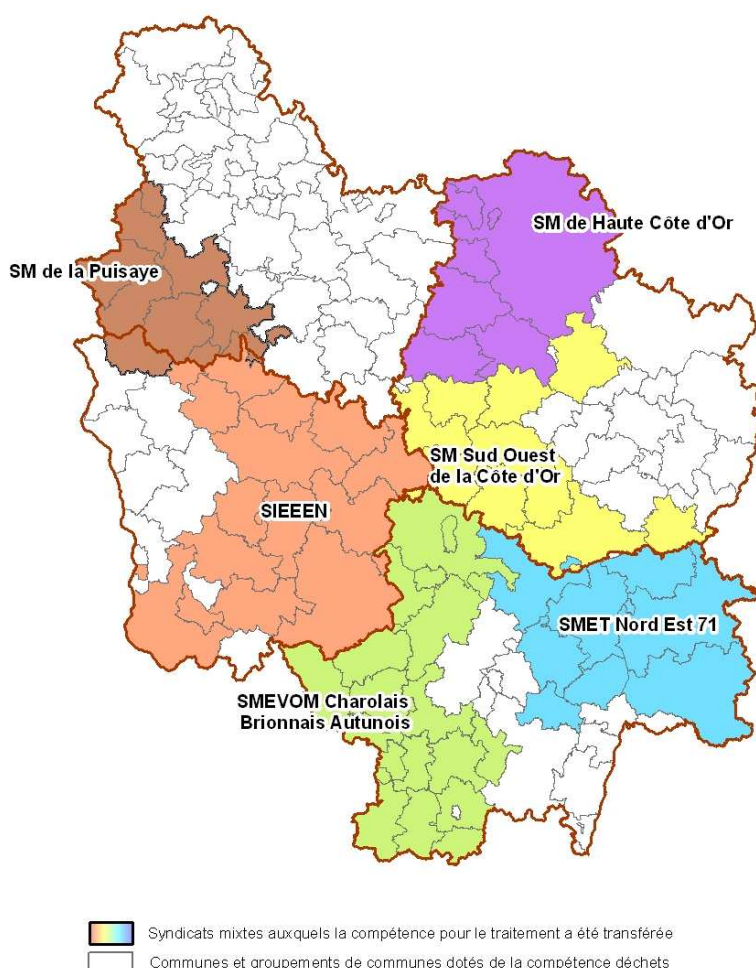
## L'organisation des collectivités

En 2008, les communes étaient organisées en :

- 120 groupements (dont 90 établissements publics à fiscalité propre) et 19 communes indépendantes pour la collecte des déchets ;
- 64 groupements (dont 42 établissements publics à fiscalité propre) et 14 communes indépendantes pour le traitement.

La taille moyenne des groupements est de 16,9 communes (soit 13 511 habitants) pour la collecte et de 31,7 communes (soit 25 372 habitants) pour le traitement.

### Organisation des collectivités pour la gestion du service public des déchets en 2008



Source: enquête collecte ADME, CG21, CG58, CG71

## Le financement du service public des déchets

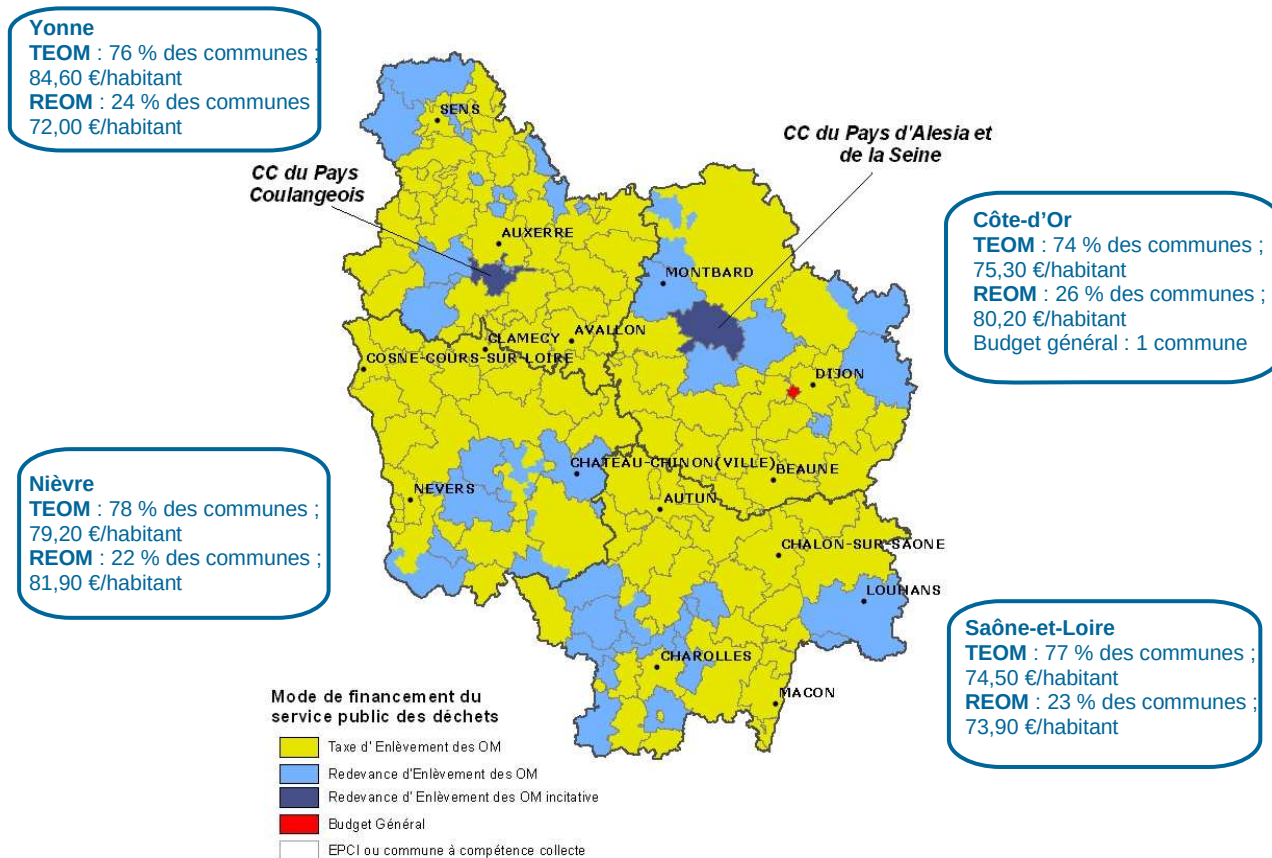
La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est le mode de financement prépondérant. En 2009, il a concerné 76 % des communes et 85 % de la population. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) a été appliquée par 24 % des communes, soit 15 % de la population. Une commune a financé le service des déchets à partir de son budget général.

En 2009, la contribution moyenne d'un Bourguignon au coût du service a été de 77,10 € par habitant ; 77,40 € dans le cas de la TEOM et 75,60 € dans celui de la REOM. Cette contribution moyenne a connu une augmentation régulière de l'ordre de 5 % par an, ce qui représente 27,2 % depuis 2004 (60,60 €).

La REOM qui est appliquée par les communes est de type « non incitatif », c'est-à-dire que son montant ne varie pas en fonction de la quantité de déchets présentés à la collecte par les habitants. En 2009, seules deux collectivités avaient mis en place une redevance incitative.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, les collectivités qui n'ont pas institué la REOM doivent mettre en place **une redevance spéciale pour les déchets non ménagers** qu'elles sont amenées à prendre en charge lors de la collecte des ordures ménagères, ce qui permet de ne pas faire payer l'élimination de ces déchets uniquement par les ménages. Malgré son caractère obligatoire, la redevance spéciale reste partiellement appliquée. En Bourgogne, 21 collectivités ont été recensées en 2008. Elles regroupent 573 communes, soit 37 % des communes tenues d'instituer cette redevance.

### Mode de financement du service public des déchets en Bourgogne en 2009

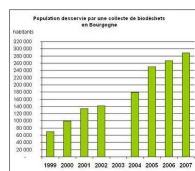


Source: DGCL et enquête collecte 2008, ADEME

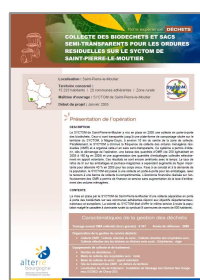
## Pour en savoir plus :



Système d'Information et d'Observation de l'Environnement : une base de données sur la gestion des déchets développée par l'ADEME. Cet outil couvre l'ensemble du territoire français et permet d'avoir une base unique et commune pour tous les partenaires. SINOE® est accompagné d'outils d'analyse et de cartographie et est consultable gratuitement sur [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).



**Des indicateurs** sur les déchets ménagers et assimilés, en ligne sur [www.alterre-bourgogne.fr](http://www.alterre-bourgogne.fr) (rubrique *Les indicateurs / Déchets*).



**Des fiches de retour d'expériences** sur des actions de prévention des déchets en Bourgogne téléchargeables sur [www.alterre-bourgogne.fr](http://www.alterre-bourgogne.fr) (rubrique *Dossiers thématiques / Prévention des déchets*).

Alterre Bourgogne est l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne. Créée en 2006 dans le prolongement de l'OREB (Observatoire régional de l'environnement en Bourgogne), c'est une association loi 1901, majoritairement financée par l'État, le Conseil régional de Bourgogne, l'ADEME et l'Europe, à travers le fonds FEDER.

Alterre Bourgogne a pour mission de mobiliser les acteurs régionaux afin que les enjeux liés à l'environnement et au développement soutenable soient placés au cœur des politiques et des actions des territoires bourguignons. Ses actions sont de 3 types :

- observation de l'environnement et évaluation de politiques publiques,
- accompagnement de porteurs de projets,
- développement de l'éducation et de la formation dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

